



Notes pour une allocution du FJÎM
Assemblée publique sur un projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal
20 novembre 2006

Mesdames et messieurs, citoyens et citoyennes, membres de la Commission d'agglomération sur la sécurité publique, Bonsoir.

Il me fait plaisir d'être présent ce soir au nom des membres du FJÎM. Le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) est un organisme de concertation qui touche plus de 500 groupes jeunesse établis sur l'ensemble du territoire. Sous l'égide de la Conférence régionale des élus de Montréal, il coordonne des projets et défend les intérêts des jeunes. Ses membres proviennent des milieux étudiant, socio-économique et communautaire, des arts et de la culture ainsi que des sports et loisirs.

Ses membres étant préoccupés depuis quelques années par l'intégration des jeunes dans la vie de leurs quartiers ainsi que par les problématiques d'itinérance, de judiciarisation et de violence urbaine, il était tout naturel pour le FJÎM d'être présent aujourd'hui pour contribuer à la réflexion sur le développement d'une politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal. Nous constatons avec enthousiasme que la vision actuellement dégagée par le projet de politique intègre l'importance de la concertation locale et de l'engagement des membres des communautés dans la mise en œuvre des mesures proposées. Nous souhaitons saluer l'initiative de l'agglomération à cet égard.

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal compte notamment parmi ses membres des personnes représentant les maisons des jeunes, les services d'hébergement pour les jeunes (les auberges du cœur), ainsi que diverses organisations offrant des services de première ligne tels que les carrefours jeunesse-emploi, les associations étudiantes et autres groupes communautaires. La présence de ces organismes en notre sein nous permet d'être des témoins privilégiés des réalités vécues par les jeunes montréalais dans plusieurs facettes de leur vie et de leur intégration socioprofessionnelle. Nous en retenons surtout le constat suivant : la qualité de l'intégration sociale des jeunes et des services qui leurs sont offerts ont des impacts importants sur l'environnement et notamment le développement de la violence urbaine dans les quartiers.

Ce constat entraîne, à notre avis, deux réactions à l'égard du projet de politique actuellement discuté. D'abord, quelques remarques s'imposent au sujet de l'approche et des structures de travail proposées. Le projet de politique, qui se fonde avec justesse sur les valeurs « d'innovation », de « concertation » et de « partenariat » doit, pour concrétiser ses ambitions, être appuyé par une volonté politique forte là où il devra s'appliquer, c'est-à-dire localement. **À cet égard, nous nous questionnons sur la marge de manœuvre laissée aux villes liées**

ainsi qu'aux arrondissements montréalais dans le cadre de la création des tables de concertation locales et de l'application générale de la politique. Nous comprenons parfaitement l'importance d'accorder une certaine souplesse à la formation et au fonctionnement de ces tables, parce qu'elles ne seront efficaces que si elles parviennent à s'adapter aux problématiques particulières vécues localement.

Cependant, nous croyons qu'une base de fonctionnement concertée et multisectorielle doit être inscrite plus explicitement dans la politique adoptée par l'agglomération. Nous vous proposons les pistes suivantes, qui devraient selon nous être des incontournables pour chacune des villes liées et des arrondissements :

- **Le mode de nomination des « représentants des citoyens » au sein des tables doit être précisé, afin d'éviter l'arbitraire d'une décision laissée aux seuls maires en place (une nomination par le Conseil municipal ou le conseil d'arrondissement, après une période de mise en candidature publique, serait un minimum souhaitable dans tous les cas.)**
- **La représentativité des organismes oeuvrant dans la communauté doit être assurée dans le noyau central de toutes les tables (leur présence est trop pertinente pour être limitée « selon les travaux en cours et la problématique abordée »¹)**
- **Cette représentativité doit inclure, dans tous les cas, des organismes oeuvrant auprès des populations précarisées. C'est l'assurance que les réalités propres à ces citoyens et citoyennes soient prises en compte dans le processus de concertation.**
- **Cette représentativité doit également inclure des organismes oeuvrant directement auprès des jeunes des communautés visées. L'inclusion de ces organismes est une des seules façons d'aborder localement la situation des jeunes avec une perspective fondée sur des projets (insertion en emploi, éducation, sociabilité) plutôt qu'uniquement sur la résolution de problèmes (gangs de rue, décrochage, violences et incivilités). Elle permettrait aussi, par ailleurs, de faciliter en amont la résolution de ces problématiques dont on ne peut nier l'existence.**

Bien sûr, il ne faut pas penser que les tables de concertation locales auront à répondre aux mêmes défis dans chacune des villes et des arrondissements de l'agglomération. La concertation des partenaires clés des communautés locales doit parfois s'exercer avec beaucoup d'attention et de doigté. Le second volet de notre intervention, ce soir, porte justement sur ce point. Il en restera toujours de la responsabilité des élus locaux d'assurer, pour répondre à des problématiques précises, une concertation forte et efficace avec le milieu. Nous espérons ainsi que la politique que vous adopterez saura insuffler la sagesse à ceux et celles qui n'ont pas toujours su bien le faire jusqu'à présent. Ainsi, nous osons croire qu'une table de concertation aurait pu prévenir, au centre-ville de Montréal, la décision controversée d'appliquer aux places publiques un règlement empêchant leur fréquentation durant la nuit. Cette décision récente de l'arrondissement Ville-Marie n'est qu'un exemple, mais elle illustre bien, justement, la problématique de la concertation autour des enjeux de sécurité publique.

Dans ce cas, tous les organismes du milieu reconnaissent que la fermeture des places

¹ Sommet de Montréal, *Un environnement urbain paisible et sécuritaire : Volet B – Création de tables de concertation locales en sécurité publique et civile – projet*, Commission d'agglomération sur la sécurité publique, Montréal, octobre 2006.

publiques et la judiciarisation des personnes itinérantes qui les fréquentent ne rendront pas ces environnements plus paisibles. Au contraire, cela poussera ces personnes encore plus près des zones d'habitation et pourrait exacerber les tensions sociales présentes dans ces milieux. Souhaiteriez-vous un autre exemple qu'on vous citerait celui de la reconstruction du TAZ, ce centre culturel et sportif destiné aux jeunes et qu'aucun arrondissement ne semble vouloir accueillir, depuis sa disparition du centre-ville de Montréal au profit de la Grande Bibliothèque. Rappelons que l'absence d'un tel lieu central amène beaucoup de jeunes à exercer leur sport favori dans des environnements urbains inadaptés et peu sécuritaires, et que ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

Au-delà des exemples précis, c'est une préoccupation générale que nous souhaitons partager avec vous ce soir. L'actuel projet de politique dégage une vision très intéressante de la concertation communautaire et présente une approche intégrée de la sécurité publique. Nous croyons à la qualité de cette démarche. Mais nous insistons tout de même sur un point qui nous paraît fondamental : Cette politique doit introduire avec force et efficacité les valeurs qu'elle prétend incarner dans la prise de décision concrète des élus locaux de notre agglomération. Le Forum jeunesse de l'île de Montréal sera très heureux, si elle peut être mise en œuvre dans cet esprit, de mobiliser ses membres afin qu'ils s'impliquent localement pour rendre nos milieux de vie plus paisibles et plus sécuritaires, au profit des jeunes comme des moins jeunes.

En terminant, laissez moi vous remercier pour une autre consultation toujours bienvenue et vous souhaiter bonne chance pour la suite de vos travaux !



Vincent Ranger
Président
Forum jeunesse de l'île de Montréal

Renseignements :

Pierre-Alain Benoît
Chargé de projets
Forum jeunesse de l'île de Montréal
Conférence régionale des élus de Montréal
1550 Metcalfe, suite 810
Montréal, Québec
H3A 1X6
514-842-2400 poste 2566